



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2001
Français
Original: anglais

Neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Au paragraphe 29 de sa résolution 1355 (2001) du 14 juin 2001, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 15 juin 2002 et de faire le point sur les développements intervenus tous les quatre mois, ou à intervalles plus rapprochés. Le présent rapport est présenté conformément à cette décision et rend compte de l'évolution de la situation depuis la parution de mon rapport du 8 juin 2001 (S/2001/572).

II. Évolution de la situation politique

2. La situation générale en République démocratique du Congo continue d'évoluer essentiellement dans la bonne direction. Le cessez-le-feu a été maintenu et le dégagement des forces ainsi que leur redéploiement sur de nouvelles positions défensives sont effectivement achevés. Certaines forces étrangères ont été retirées du territoire de la République démocratique du Congo. La réunion préparatoire du dialogue intercongolais, élément essentiel du processus de paix, a été menée à bien. Parallèlement, des combats ont continué d'éclater dans l'est du pays mais ne se sont pas intensifiés.

Ma mission en République démocratique du Congo

3. Avant de me rendre en République démocratique du Congo, j'ai rencontré à Lusaka le Président Kabila et le Président Kagame en marge de la trente-septième session de l'Assemblée des chefs d'État et de

gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Les deux Présidents se sont engagés à prendre des initiatives pour promouvoir la paix. Ils se sont rencontrés de nouveau au Malawi le 26 septembre et se sont aussi entretenus séparément avec d'autres dirigeants dans la région.

4. Du 1er au 5 septembre 2001, je me suis rendu en République démocratique du Congo et au Rwanda. Au cours de ma mission en République démocratique du Congo, je me suis entretenu à Kinshasa avec le Président Joseph Kabila et le Ministre des affaires étrangères, She Okitundu; le médiateur neutre, Sir Ketumile Masire; des représentants de la société civile; des membres du corps diplomatique ainsi que les chefs des organismes des Nations Unies et le personnel de la MONUC.

5. Lors de l'entretien avec le Président Kabila, le 2 septembre, je me suis félicité du fait que le Gouvernement continuait d'observer le cessez-le-feu sur la ligne d'affrontement, mais je lui ai fait savoir que j'étais gravement préoccupé par la poursuite des combats dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement de ce pays devrait user de toute son influence pour assurer l'arrêt des combats dans l'est et l'ouverture d'un dialogue avec le Gouvernement rwandais. En outre, il devrait coopérer avec la MONUC pour préparer la démobilisation des soldats d'origine rwandaise se trouvant à Kamina. À cet égard, le Président Kabila a annoncé que quelque 3 000 soldats de cette zone seraient démobilisés bientôt et a invité la MONUC à assister à cette opération.

6. J'ai fait part au Président de l'intention de la MONUC de se déployer davantage dans l'est du pays



et j'ai demandé la coopération de son gouvernement. Au cours de ma visite, j'ai précisé l'idée que l'ONU se faisait de la manière d'aborder les questions de désarmement, de démobilisation et de rapatriement des groupes armés. J'ai également indiqué que la réaction positive de la communauté internationale dépendait en partie de l'amélioration qui continuerait d'intervenir dans la situation en matière de droits de l'homme en République démocratique du Congo. Enfin, j'ai indiqué que j'étais gravement préoccupé par la situation humanitaire et j'ai prié le Gouvernement d'aider à améliorer l'accès aux populations qui se trouvaient dans le besoin.

7. Le 3 septembre, je me suis entretenu avec des représentants de la société civile et les dirigeants du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) à Kisangani. Au cours de ma rencontre avec les dirigeants du RCD, j'ai insisté sur la démilitarisation de la ville le plus tôt possible, conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité. J'ai également souligné que le déploiement additionnel de la MONUC exigerait la coopération entière du RCD et impliquerait également, en temps voulu, le rétablissement de la liaison ferroviaire entre Kisangani et Ubundu, en vue de rouvrir la liaison ferroviaire et fluviale entre Kindu et Kisangani (dite « K-2 link »). Les dirigeants du RCD qui étaient présents à cette rencontre ont exprimé leur accord de principe pour cette approche.

8. Le 4 septembre, je me suis entretenu avec le Président du Rwanda, Paul Kagame, à Kigali et lui ai fait part de mon opinion sur la façon de faire avancer le processus de paix. Le Rwanda devrait en particulier user de son influence pour arrêter les combats dans l'est de la République démocratique du Congo. Il devrait également engager un processus de réduction de sa présence militaire en République démocratique du Congo, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et maintenir avec ce pays un dialogue qui impliquerait l'adoption de mesures de confiance. J'ai également fait part au Président Kagame de mon opinion sur la manière d'aborder les questions de désarmement, de démobilisation et de rapatriement des groupes armés. Le Président Kagame a exprimé la volonté de son gouvernement de récupérer les anciens combattants rwandais qui se trouvent actuellement dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a toutefois réaffirmé que les personnes soupçonnées de

crimes contre l'humanité relèveraient de la compétence du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Dialogue intercongolais

9. La réunion préparatoire au dialogue intercongolais s'est tenue à Gaborone du 20 au 24 août, dans un esprit de conciliation et d'accommodement. Quelque 70 délégués, représentant le Gouvernement, le Mouvement de libération du Congo (MLC), le RCD-Goma, le RCD-ML, l'opposition politique dans les zones contrôlées par le Gouvernement et la société civile y ont participé. La réunion a adopté un projet de programme pour le dialogue national, son projet de règlement intérieur, et a décidé que le dialogue commencerait le 15 octobre à Addis-Abeba.

10. La réunion de Gaborone a débouché sur une déclaration d'engagement dans laquelle les parties se sont engagées à libéraliser l'activité politique; à protéger les droits de l'homme fondamentaux; à libérer les prisonniers politiques et les prisonniers de guerre; à favoriser la libre circulation des personnes et des biens dans le pays; à rétablir les communications dans le pays et à remettre en état les infrastructures; à restituer les propriétés saisies; à protéger la population des arrestations arbitraires; à protéger les ressources naturelles de l'exploitation illégale; et à retirer les troupes étrangères de la République démocratique du Congo, conformément à l'Accord de Lusaka. Pour surveiller l'application de la Déclaration d'engagement, les parties ont également décidé de mettre en place un comité de suivi, dont la première réunion se tiendrait fin octobre à Nairobi.

11. La réunion préparatoire a été un exercice important pour l'établissement de la confiance, au cours duquel les parties ont été en mesure d'établir des voies officielles de communication. À cet égard, le Président Kabila s'est entretenu avec les dirigeants rebelles, Jean-Pierre Bemba, Président du MLC, et Adolphe Onusumba, Président du RCD.

12. Comme l'a demandé le médiateur, l'Organisation des Nations Unies fournira une assistance en matière de services de conférence pour l'organisation du dialogue. À cet égard, un coordonnateur des conférences de rang élevé de l'ONU a été affecté au bureau du médiateur, en plus du personnel mis à disposition dans le cadre du budget de la Mission.

13. Le médiateur a confirmé que le dialogue intercongolais s'ouvrira le 15 octobre. Après

consultation des parties congolaises, il avait initialement envisagé que le dialogue réunirait plus de 300 participants. Toutefois, du fait que les fonds annoncés par les donateurs n'étaient pas encore disponibles, il a décidé, à la suite de consultations avec les parties congolaises, de retourner à la formule de Gaborone et de préconiser l'organisation d'une réunion réduite de quelque 70 participants. Une telle réunion aborderait plusieurs questions politiques et questions de procédure en suspens. Le médiateur envisage de ne convoquer la séance plénière du dialogue qu'une fois que des fonds suffisants seront disponibles.

14. Le médiateur s'est inquiété vivement que les femmes ne soient pas convenablement représentées dans le dialogue intercongolais. Il a demandé instamment aux parties congolaises qui sont signataires de l'Accord de Lusaka d'accroître leur quota de représentation féminine.

Réunion du Comité politique

15. La réunion du Comité politique qui devait se tenir le 4 juillet n'a pas eu lieu. La réunion suivante s'est tenue les 14 et 15 septembre à Kigali, sous la présidence du Ministre rwandais délégué à la présidence, Patrick Mazimhaka. Le Comité politique a approuvé la décision de la Commission militaire mixte (CMM) de partager ses locaux avec la MONUC à Kinshasa, décision qu'il reste à traduire dans les faits. La CMM a également décidé que l'Angola serait le prochain président du Comité politique, dont la vice-présidence serait confiée à l'Ouganda.

16. Le Comité politique n'a examiné ni le statut de la faction rebelle qui s'est séparée du Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani (« RCD-K »), ni un certain nombre de violations présumées du cessez-le-feu dans la province du Katanga ni la question de l'intensification de l'activité militaire dans la partie est de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, le Comité politique a critiqué l'« hésitation » des Nations Unies à déployer des forces en République démocratique du Congo. La proposition du Mouvement de libération du Congo (MLC) de créer une force constituée d'unités représentant les trois parties congolaises, sous la conduite de la MONUC, afin d'assurer la sécurité aux frontières, a été rejetée par le Gouvernement.

17. Au cours de la réunion du Comité politique, le Gouvernement rwandais a invité les représentants de

toutes les délégations participantes à se rendre dans le camp de rééducation et de réinsertion de Nkumba, dans la province de Ruhengeri, où se trouvaient 1 800 anciens combattants des forces d'opposition au pouvoir. Les administrateurs du camp ont présenté un ancien commandant des ex-Forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe, que les forces gouvernementales avaient fait prisonnier en juillet 2001. Ce commandant a donné des précisions sur l'appui qui serait fourni par le Gouvernement aux groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et a déclaré que, selon lui, du matériel militaire, du matériel de communication et d'importantes sommes d'argent en monnaie congolaise étaient parachutées par des avions du Gouvernement. L'officier a par ailleurs affirmé que les attaques menées contre le Rwanda en mai 2001 avaient été approuvées par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'objectif étant de déstabiliser le Rwanda et de prévenir de nouvelles attaques de l'Armée patriotique rwandaise (APR) contre les ex-FAR/Interahamwe.

Autres faits nouveaux

18. Le 13 septembre, le Gouvernement a fait part de son intention de verser, rétroactivement et pendant trois ans, les salaires des magistrats et des fonctionnaires des territoires contrôlés par les rebelles. Le MLC s'est félicité de cette annonce et a promis de coopérer; le RCD a fait valoir que cette décision était prématurée et devait être examinée dans le cadre du dialogue intercongolais. Le rejet de l'initiative du Gouvernement par le RCD a été à l'origine de tensions et de manifestations à Bukavu (qui ont fait un mort) et de menaces de grèves à Goma et à Kisangani.

19. Au moins d'août, le RCD a expulsé 17 de ses 51 membres fondateurs, dont quelques-uns se sont par la suite ralliés au MLC. Dans l'intervalle, les rivalités hiérarchiques au sein de l'union entre le RCD-ML (Mouvement de libération) et le MLC, connu sous le nom de Front de libération du Congo (FLC), ont amené le RCD-ML à retirer son appui au FLC. Le 18 septembre, le RCD a annoncé qu'il avait nommé une assemblée provinciale constituée de 70 membres, siégeant dans le Nord-Kivu, conformément à son projet de créer un système de gouvernement fédéral dans les régions du pays dont il a le contrôle. Le RCD a également organisé à Bukavu, du 25 au 29 septembre, un « dialogue inter-Kivu », dont les participants venaient du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cette réunion a

été boycottée par de nombreux groupes religieux et représentants de la société civile.

III. Évolution de la situation sur le plan militaire et en termes de sécurité

20. Le cessez-le-feu le long de la ligne d'affrontement tient depuis janvier 2001 et les forces armées des parties au conflit se sont séparées et redéployées, à quelques exceptions mineures près, vers de nouvelles positions défensives.

21. Cependant, en dépit du calme qui règne sur le front, et de l'absence de violations de cessez-le-feu à l'intérieur de la zone de dégagement tout au long de la période considérée, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo demeure extrêmement instable. Le nombre de violations du cessez-le-feu présumées dans cette région, principalement attribuées aux groupes armés, a substantiellement augmenté. Il est fait état quasi quotidiennement d'affrontements dans les Kivus et sur le lac Tanganyika ou le long de ses rives et à l'ouest du lac également, une grande partie des actions armées étant concentrée sur la ville stratégique de Fizi. Les affrontements opposent surtout des groupes armés, en particulier les rebelles burundais, et le RCD/APR. Pour accroître ses capacités de contrôle, la MONUC a renforcé sa présence dans l'est du pays.

22. Lors de la réunion du Comité politique des 14 et 15 septembre, le RCD a accusé le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'appuyer les groupes armés et a produit une liste des généraux des Forces armées congolaises qui seraient activement impliqués dans les actions menées dans la région. Le Gouvernement a nié avec véhémence cette allégation. Le RCD a également prétendu qu'un avion s'était posé à 180 kilomètres à l'ouest de Bukavu pour ravitailler les combattants Maï-Maï et ceux des ex-FAR/Interahamwe.

23. Au début du mois de septembre, une force apparemment constituée de groupes armés s'est emparé de la ville de Fizi, aux abords du lac Tanganyika. Il semble que les forces du Front pour la défense de la démocratie (FDD) se préparaient à lancer de là une attaque sur le Burundi. Le RCD a indiqué à la MONUC que, au début du mois d'octobre, plusieurs heurts s'étaient produits entre le RCD/APR et le

FDD/Interahamwe, aux alentours de Fizi. Selon certaines informations, les forces du RCD et de l'APR et les forces burundaises ont depuis repris ce lieu stratégique. Il a été fait état d'importants mouvements de troupes de l'APR, liés à cet objectif, sur le territoire de la République démocratique du Congo.

24. Le 29 septembre, tôt le matin, des éléments armés dont on pense qu'ils s'agissaient de milices Maï-Maï, ont attaqué Kindu. Les attaques, qui semblaient dirigées contre le quartier général de l'APR et l'aéroport, ont été repoussées au cours de la même matinée et les soldats du RCD qui occupaient la ville ont repris le contrôle de la situation. Les affrontements ont fait plusieurs victimes parmi les combattants et les civils. Le commandant de secteur de la MONUC a essayé d'enquêter sur l'incident mais les autorités de l'APR n'ont pas autorisé son avion à se poser à Kindu.

25. Le 16 août, un hélicoptère de la MONUC qui effectuait un vol entre Uvira et Kalemie a été touché par 14 balles tirées par des hommes armés non identifiés. L'appareil a pu se poser sans dommage. Le 3 septembre, une patrouille de la MONUC a été arrêtée et ses membres dévalisés à Mouchouchi (à 6 kilomètres de Bukavu sur la route qui mène à Walungu), également par des hommes armés non identifiés. Le 27 septembre, un fonctionnaire de la MONUC à Goma a été retrouvé mort dans des circonstances semblant indiquer un vol armé.

Déploiement de la Mission

26. À la date du 15 octobre, la MONUC comptait au total 2 408 militaires dont 540 officiers d'état-major et observateurs militaires et 1 868 fantassins (voir annexe). En République démocratique du Congo, les officiers de liaison sont déployés non seulement à Kinshasa mais encore auprès des états-majors des mouvements rebelles (à Bunia, Gbadolite et Goma) et 23 autres, dont 16 officiers appuient les travaux de la Commission militaire mixte, sont en poste dans les capitales des pays voisins. Au total, 77 équipes d'observateurs militaires sont stationnées en République démocratique du Congo, dont 46 sont statiques et 31 mobiles. Les équipes statiques sont stationnées sur 41 nouvelles positions défensives tandis que les équipes mobiles interviennent depuis l'état-major de secteur, entre autres, pour réagir rapidement lorsqu'il est fait état de violations de cessez-le-feu. La MONUC a l'intention d'accroître ses capacités de surveillance en faisant passer le nombre de ses équipes

d'observateurs de 77 à 91, dont 61 seraient mobiles et 30 statiques.

27. La MONUC a également entrepris de mettre en place quatre centres de coordination, où seront transférées les fonctions de commandement et de contrôle des observateurs militaires en poste dans des régions éloignées de l'état-major de secteur, et qui permettront de mieux assurer l'appui logistique à l'intérieur du pays et d'assurer les évacuations sanitaires, sans compter que la Mission jouira d'une plus grande mobilité. Les quatre centres de coordination, situés à Ilebo, Basankusu, Boende et Manono, devraient être en place à la fin de l'année.

Désengagement et redéploiement des forces

28. La MONUC a achevé la vérification du désengagement et du redéploiement des forces des parties, dans la mesure du possible étant donné les conditions actuelles. Dans les faits, 95 des 96 nouvelles positions défensives ont fait l'objet d'une vérification et cet élément du processus de Lusaka touche donc à sa fin. Toutefois, les nouvelles positions défensives des Forces armées congolaises (FAC) à Emate-Loa, Abunakombo, Losombo et Djefera ne peuvent toujours pas être occupées du fait que les troupes du MLC y conservent le pouvoir administratif et policier. La question des troupes des FAC qui occupent Bakambe et Tshilunde (respectivement situées à 35 kilomètres et à 20 kilomètres au nord de Mbuji Mayi) reste également à régler.

29. Des progrès notables ont été faits dans les régions du sud-est de la République démocratique du Congo. La seule position défensive de ce secteur qui n'a pas fait l'objet de vérifications se trouve à Kamesha et le RCD a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de l'occuper. Quelques violations au plan de dégagement ont néanmoins été constatées à Moliro, Pweto et Mani. Une équipe de la MONUC a été envoyée sur une nouvelle position défensive du RCD à Moliro, le 10 septembre, et a rapporté la présence de forces de la FAC (armée, marine et aviation). Lors de la réunion du Comité politique des 14 et 15 septembre, le commandant de la MONUC, le général Mountaga Diallo, et le Président de la Commission militaire mixte, ont reçu pour mission de régler cette question, entre autres, en coordination avec les autres parties.

Retrait de forces étrangères

30. Les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) se sont pour la plupart retirées de la province de l'Équateur, ne laissant derrière elles que quelques éléments à Lisala. Toutefois, les UPDF ont déclaré qu'elles maintiendraient un bataillon à Buta et deux dans les monts Ruwenzori, dans la partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC), jusqu'à ce qu'un accord de paix ait été conclu. En outre, elles laissent un petit contingent, d'environ deux compagnies, à Gbadolite. Les autorités namibiennes ont indiqué qu'elles avaient déjà retiré leurs troupes à l'exception d'un petit contingent qui se trouve encore à Kinshasa et d'un autre qui est bloqué à Kamina en raison de difficultés logistiques. Les Forces de défense du Zimbabwe ont annoncé le retrait de trois bataillons de la province de l'Équateur et de l'est du pays, mais ce retrait n'a pas encore été confirmé par la MONUC. La RPA n'a retiré aucune troupe. Le 2 octobre, le Ministère de la défense de l'Angola a déclaré que son pays était prêt à se retirer de la République démocratique du Congo.

Coopération avec la Mission

31. Les parties en cause continuent à garantir une sécurité satisfaisante au personnel militaire et civil de la MONUC et, dans la plupart des cas, lorsque des équipes de la MONUC ont été déployées, les populations locales les ont bien accueillies.

32. Après avoir lancé dans le passé des campagnes d'information négatives contre la MONUC, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) a adopté une approche plus positive en acceptant que la MONUC tienne à Kisangani, le 17 août 2001, une journée d'information. Cette journée a été l'occasion de rencontrer plus de 300 personnes et d'améliorer l'image de la Mission auprès de la communauté locale. Une journée similaire s'est tenue le 27 août 2001 à Basankusu, territoire sous contrôle du Mouvement pour la libération du Congo (MLC).

33. En septembre, la MONUC s'est déployée à Uvira, Bukavu et Beni afin d'être davantage en mesure de suivre la situation et d'enquêter sur des plaintes de violation du cessez-le-feu. Sur 140 plaintes à ce sujet, 127 sont formulées par le RCD, qui met essentiellement en cause des groupes armés. Toutefois, la MONUC n'a pas pu enquêter sur 87 de ces cas, en raison essentiellement du fait que le RCD n'a pas

fourni en temps utile des garanties de sécurité ou de la difficulté qu'elle a eue à repérer les lieux en cause.

34. Parallèlement, le RCD insiste pour imposer des taxes aux entreprises sous contrat avec la MONUC, contrairement aux dispositions de l'Accord sur le statut des forces qui constituent la base juridique des opérations de la Mission dans le pays. Le refus du RCD d'accepter ce régime juridique et l'insistance de la Mission pour que ces entreprises soient exonérées de taxes se sont traduits en fait par un blocage du ravitaillement en carburant destiné aux opérations de la MONUC à Goma. À la suite de plusieurs réunions de haut niveau avec le RCD, la question semble désormais résolue. En outre, le 4 octobre, le RCD a annoncé qu'il permettrait la libre navigation de barges chargées d'aide humanitaire dans les eaux qui sont sous son contrôle.

35. Depuis quelques semaines, la MONUC a été approchée par de nombreux groupes et individus qui prétendent représenter les Maï-Maï, terme mal défini appliqué généralement à des groupes congolais armés s'opposant aux forces rwandaises. Certains groupes maï-maï semblent être disposés à travailler avec le RCD, tandis que d'autres seraient plus proches du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Vu les informations actuellement disponibles, il est difficile d'évaluer l'ampleur et la nature du phénomène maï-maï. Les Maï-Maï veulent être représentés dans le dialogue intercongolais et semblent être intervenus dans certains affrontements récents à l'est du pays, notamment aux alentours de Fizi et de Kindu. La MONUC cherche à élargir et à approfondir ses contacts avec leurs représentants.

Combattants rassemblés à Kamina

36. Au cours de mon séjour à Kinshasa, le Président Kabila a invité la MONUC à visiter le camp de Kamina (province de Katanga), où seraient regroupés quelque 3 000 hommes censés être des combattants rwandais. Le 12 septembre, une équipe de la MONUC a procédé à une première visite du camp, afin de déterminer l'identité et le statut de ces combattants. Environ 1 500 hommes, en uniforme et sans armes, ont été présentés à l'équipe de la MONUC.

37. À sa demande, l'équipe de la MONUC a été accompagnée par des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo. La délégation du Gouvernement a été menée par le

Ministre de la sécurité, Mwenze Kongolo, qui a inclus dans sa suite des membres d'un groupe rwandais appelé Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Certains membres du corps diplomatique ont fait partie du déplacement. Les FDLR se sont présentées elles-mêmes comme représentant les combattants rassemblés à Kamina et ont formulé un certain nombre de revendications d'ordre politique à l'intention du Gouvernement rwandais.

38. L'officier commandant les soldats rassemblés à Kamina a déclaré qu'ils avaient rendu leurs armes et qu'ils souhaitaient revenir dans leur pays. Il a répété dans une large mesure les mêmes revendications politiques que celles qui avaient été présentées par les FDLR. La MONUC a fait savoir qu'elle se proposait de procéder à une enquête approfondie sur ces hommes pour déterminer avec exactitude leur identité et leur statut. Des dispositions ont été prises pour créer une équipe militaire/civile à Kamina à cette fin.

Situation à Kisangani

39. Le RCD continue à s'opposer à la démilitarisation de Kisangani et il y maintient des forces sous prétexte de faire opposition à la menace des Maï-Maï et des Forces armées congolaises (FAC). Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a toutefois déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'occuper Kisangani en cas de démilitarisation. D'une façon générale, le RCD continue à se méfier des motifs avancés pour exiger la démilitarisation de Kisangani, bien qu'il sache qu'il pourrait y maintenir un contrôle administratif et de police en l'absence de forces militaires.

Coopération avec la Commission militaire mixte (CMM)

40. La réunion plénière de la Commission militaire mixte (CMM), tenue les 5 et 6 septembre, a approuvé la colocalisation de la CMM et de la MONUC. Cette décision a été ultérieurement entérinée par le Comité politique, la date du partage des locaux devant être convenue après signature de l'accord sur le statut de la Mission entre la CMM et le Gouvernement de la RDC. L'opération devait être menée à terme le 31 octobre.

IV. Aspects humanitaires

41. La situation humanitaire de la République démocratique du Congo continue d'être très grave, preuve de la nécessité pressante de déployer des efforts pour restaurer la paix dans le pays. Une étude récente de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a montré que la très grande majorité des 50 millions d'habitants du pays vivent avec l'équivalent de 0,20 dollar des États-Unis par personne par jour, et consomment moins des deux tiers des calories quotidiennes nécessaires pour se maintenir en bonne santé. À peu près 70 % de la population n'ont que peu ou pas d'accès aux soins sanitaires. Selon le Programme alimentaire mondial, 16 millions de Congolais ont des besoins alimentaires critiques. En outre, les organismes d'aide humanitaire n'ont accès qu'à moins de la moitié des 2 041 000 (chiffre estimatif) personnes déplacées dans le pays. En raison de difficultés permanentes sur le plan de la sécurité, notamment à Ituri et au Sud-Kivu, un grand nombre de personnes ne peuvent bénéficier d'aucune aide extérieure. L'enlèvement d'un secouriste, intervenu en septembre dans les plaines de Ruzizi au Sud-Kivu, bien que rapidement résolu, montre à quel point les organismes d'aide humanitaire travaillent dans un contexte difficile.

42. Le 22 mai, à Mbandaka, la mission du Conseil de sécurité a déclaré ouvert le fleuve Congo afin de stimuler la reprise d'échanges commerciaux, d'encourager des contacts plus étroits entre les communautés et d'améliorer l'accès à l'aide humanitaire. Pour donner suite à cette initiative, la MONUC a organisé une opération « bateau de la paix », financée par des donateurs; ce bateau a transporté de Kinshasa à Mongalu, au nord de la province de l'Équateur Nord, 600 tonnes de fournitures médicales et scolaires et autres fournitures de secours. Le bateau de la paix est parti de Kinshasa le 31 juillet et est revenu le 31 août, transportant 900 tonnes de maïs achetées par l'Union européenne pour être distribuées à Kinshasa.

43. La République démocratique du Congo a reçu deux vagues importantes de réfugiés au cours de ces derniers mois. À la suite de la tentative de coup d'État en République centrafricaine, en mai 2001, quelque 25 000 personnes ont cherché refuge en RDC, dans la zone située aux alentours de Zongo, au nord de la

province de l'Équateur. Avec elles sont entrés au Congo quelque 1 200 ex-combattants. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la MONUC prennent des dispositions pour séparer les deux groupes. Suite à la recrudescence des attaques de l'UNITA au nord de l'Angola, deux vagues de réfugiés ont traversé la frontière à Kimvula. Neuf mille personnes sont entrées en RDC à la mi-août, et 3 000 personnes de plus au début d'octobre. Le HCR et ses partenaires travaillent avec les autorités locales pour déterminer des sites de camps et y réinstaller les réfugiés. On compte à l'heure actuelle près de 193 000 réfugiés angolais en République démocratique du Congo, soit plus de la moitié des 360 000 réfugiés qu'accueille le pays.

44. Du 10 au 14 août, la Directrice générale de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy, s'est rendue en République démocratique du Congo pour la seconde série des journées nationales de la vaccination contre la poliomyélite. Près de 10 millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite, mais il faut dire que les journées de vaccination ont été par ailleurs marquées par plusieurs incidents sur le plan de la sécurité et qu'il est impossible d'accéder à toutes les régions du pays.

V. Droits de l'homme

Territoire se trouvant sous le contrôle du Gouvernement

45. Le Gouvernement a accompli certains progrès dans l'établissement de lois et de normes relatives aux droits de l'homme. Certains centres de détention non judiciaire connus pour pratiquer la torture et les exécutions extrajudiciaires ont été fermés, et les autorités semblent prendre davantage conscience de la nécessité de démocratiser la prise des décisions, de garantir la bonne gouvernance et de respecter la primauté du droit.

46. Néanmoins, les atteintes aux droits de l'homme se poursuivent. Malgré l'adoption d'une loi tendant à libéraliser les activités politiques, les partis politiques inscrits sont empêchés d'exercer leurs activités au motif qu'ils ne réunissent pas les conditions requises pour être agréés. De même, des militants des droits de l'homme et des journalistes sont maintenus en détention pour s'être exprimés sur des sujets politiques. Le harcèlement policier et les perquisitions au domicile

d'opposants politiques se sont poursuivis, et d'après les informations reçues, bon nombre de détenus sont gardés en captivité sans mandat judiciaire valable et comparaissent rarement devant un tribunal pour être formellement inculpés. En outre, la torture continuerait d'être utilisée dans les centres de détention, dont bon nombre ne sont pas accessibles au public.

47. Le Gouvernement n'a pas encore honoré son engagement de suspendre les exécutions et d'abolir la peine de mort. Les juridictions militaires continuent d'imposer la peine de mort; les personnes jugées n'ont aucun droit d'appel et parfois aucun accès à un représentant légal. Tout dernièrement, le tribunal de Likasi a condamné à mort neuf personnes accusées d'avoir planifié un coup d'État échoué contre le président défunt. Le Rapporteur spécial chargé de la question des droits de l'homme, M. Roberto Garretón, et des organisations de défense des droits de l'homme ont émis des observations au sujet d'irrégularités intervenues lors de ces procès.

48. Par ailleurs, près de 80 personnes seraient détenues dans une prison à Makala depuis février 2001 en relation avec l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila. Les détenus seraient privés de soins médicaux et de repas réguliers et se trouveraient dans un état de santé précaire.

Territoire se trouvant sous le contrôle du Front de libération du Congo (FLC)

49. La situation des droits de l'homme dans les territoires se trouvant sous le contrôle du FLC continue de se détériorer. Les heurts entre groupes armés se sont intensifiés, et la vague de réfugiés de République centrafricaine arrivant dans la province de l'Équateur, dont beaucoup sont armés, a alimenté les préoccupations au sujet des droits de l'homme.

50. Des informations extrêmement préoccupantes sont également parvenues au sujet de la situation à Aru, dans la province d'Ituri, où quelque 750 civils auraient été massacrés en six semaines. Selon les sources, ces exécutions auraient été motivées par des accusations de sorcellerie, ou pourraient être liées à des motifs d'ordre politique ou ethnique.

Territoire se trouvant sous le contrôle du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)

51. Dans les provinces orientales, les autorités du RCD continueraient de se livrer à des actes d'intimidation contre des militants des droits de l'homme et à procéder à des arrestations arbitraires. Les médias sont restés soumis à des restrictions et leurs biens ont été confisqués. Dans la localité de Mboko-Swima, à Fizi (Uvira), des soldats du RCD auraient commis des viols sur des femmes et des fillettes. À Uvira, des hommes jeunes auraient été enrôlés de force dans l'armée.

52. Dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, les forces de sécurité maï-maï, interahamwe et banyamulenge auraient installé un règne de la terreur et une répression brutale, et massacré des sympathisants des factions opposées ou même des personnes soupçonnées de sympathiser avec celles-ci.

53. De façon générale, les femmes réfugiées ou déplacées sont souvent la proie des éléments armés et ont été victimes de torture, de violences sexuelles et autres et d'assassinats motivés par l'appartenance ethnique. Le viol a été utilisé comme une arme de guerre. La situation est particulièrement dramatique dans les provinces orientales. L'enrôlement des hommes valides dans les forces et les factions armées a fait que des femmes et des fillettes se sont retrouvées seules pour subvenir aux besoins de leur famille dans un pays dont l'économie et les infrastructures ont été ravagées par des années de guerre. L'ONU continue d'appeler l'attention du Gouvernement, des chefs des groupes armés et des autorités locales sur la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme.

VI. Protection des enfants

54. Au cours de la période considérée, l'UNICEF et la MONUC ont coordonné par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale partenaire, SOS Grands Lacs, une opération réussie de rapatriement d'enfants soldats démobilisés depuis l'Ouganda dans la province d'Ituri, où ils ont été réunis avec leurs familles. Les ordres de démobilisation et les documents nécessaires au rapatriement ont été obtenus auprès du FLC et des autorités ougandaises. Les enfants ont reçu ainsi que leurs familles une aide au rapatriement et ont été réinsérés dans les collectivités où ils reçoivent un

enseignement scolaire ou professionnel et d'autres types d'assistance.

55. À Kisangani, il a été obtenu des autorités locales qu'elles s'engagent à créer une commission locale pour la démobilisation des enfants soldats, et l'UNICEF et la MONUC ont commencé à s'entretenir avec des enfants soldats, ayant été autorisés à pénétrer dans les camps militaires pour mener ces entretiens. La MONUC et l'UNICEF ont également organisé des ateliers et des séances de formation et d'orientation sur le traitement des enfants traumatisés par la guerre à l'intention des autorités administratives et locales et de la société civile.

56. À Kinshasa, la MONUC, l'UNICEF, le Bureau international du Travail et le Bureau national pour la démobilisation et la réinsertion ont participé à la planification des activités de démobilisation et de réinsertion des groupes vulnérables. Plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés par l'UNICEF à Kinshasa sur le thème de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats, dans le cadre de la campagne de sensibilisation lancée par le Président Kabila. À la suite d'actes de violence contre des enfants des rues survenus à Kinshasa, la MONUC et l'UNICEF ont rencontré le Ministre des affaires sociales et de la famille pour tenter d'élaborer une stratégie globale devant le grand nombre d'enfants des rues qui existent à Kinshasa et dans d'autres villes de province.

57. La MONUC continue de recevoir des informations concernant le recrutement et l'entraînement d'enfants par tous les groupes impliqués, en particulier dans l'est du pays. De plus, malgré certains arrangements verbaux, certains groupes armés n'ont pas encore déclaré leur plein engagement de renoncer à enrôler des enfants.

VII. VIH/sida

58. Conformément à la résolution 1308/2000 du Conseil de sécurité, les missions spécifiques de prévention du VIH/sida ont été attribuées à l'unité sanitaire de la MONUC. Jusqu'à présent, la MONUC a élaboré un programme de prévention fondé sur une campagne d'information et d'éducation permanente et la distribution gratuite de préservatifs. Ce programme sera intégré dans les programmes menés par ONUSIDA.

VIII. Dispositions à prendre

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion

59. La MONUC a presque achevé la deuxième phase de son déploiement en République démocratique du Congo et doit maintenant relever les défis posés par la troisième phase. Au cours de cette troisième phase, les parties sont censées entreprendre avec l'aide de la MONUC un certain nombre d'actions importantes, parmi lesquelles le retrait complet de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et le désarmement et la démobilisation des combattants. Il faudra aussi trouver des solutions durables au problème posé par les groupes armés, avec notamment le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des ex-combattants dans la société.

60. Au cours de mes entretiens avec les Présidents Kabila et Kagame, j'ai évoqué les mesures indispensables qu'il faudra prendre pour avancer dans ce domaine. Le problème posé par les groupes armés ne peut de toute évidence être résolu par la force. Le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion a donc pour objectif de créer, tout particulièrement dans l'est de la République démocratique du Congo, des conditions qui incitent les combattants et leurs familles à choisir une vie meilleure que les dispense de porter des armes.

61. Au premier rang de ces conditions figurent un respect prolongé du cessez-le-feu et l'interruption de toute aide militaire aux groupes armés. Il est également indispensable que toutes les parties accordent une coopération sans réserve à la MONUC, notamment lorsqu'elle se déploiera vers l'est et la région où la plupart des groupes armés conduisent leurs opérations. En l'absence d'une telle coopération et si les parties ne communiquent pas avec la transparence nécessaire les informations qu'elles détiennent sur les groupes armés, la MONUC ne sera pas en mesure d'évaluer correctement l'ampleur du problème et, par conséquent, de l'aide qu'elle devra apporter au processus.

62. En plus de créer les conditions favorables au bon déroulement du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, il importe que la République démocratique du Congo et le Rwanda poursuivent leur dialogue jusqu'à ce qu'ils arrivent à un accord politique ferme

sur ce processus et sur la création d'un mécanisme mixte de coordination. L'utilité de ce mécanisme serait d'offrir à la communauté internationale un partenaire par le truchement duquel elle pourrait apporter une aide pratique et financière. Ce qu'il faut, maintenant, c'est une démarche commune qui garantisse que les plans de chacun seront étroitement coordonnés afin que la transition du désarmement à la réinsertion s'accomplisse ultérieurement sans heurt.

63. L'objectif serait de rapatrier les ex-combattants rwandais au Rwanda le plus tôt possible après qu'ils auront été désarmés, plutôt que de les héberger pendant des périodes prolongées dans des camps situés sur le territoire congolais. Le tri des ex-combattants serait en grande partie organisé par le pays d'accueil, avec le concours des Nations Unies. À cet égard, il convient de rappeler que des membres des ex-Forces armées rwandaises et Interahamwe ont participé au génocide rwandais de 1994. Cela dit, la majorité des membres des groupes armés de l'est de la République démocratique du Congo ne sont pas recherchés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, et il est possible que beaucoup d'entre eux souhaitent trouver un moyen de rentrer chez eux pour y vivre en paix.

64. L'ONU s'est entretenue avec le Gouvernement rwandais des moyens de mettre en oeuvre, en étroite coopération avec les bailleurs de fonds, une stratégie qui encouragerait les combattants à rentrer dans leur pays dans des conditions assurant leur sécurité et le strict respect des garanties d'une procédure légale, étant entendu qu'une telle procédure pourrait comprendre des méthodes traditionnelles de règlement des différends. Au cours de ma visite à Kigali, le Président Kagame a réaffirmé que son gouvernement était disposé à accepter le rapatriement des combattants rwandais se trouvant aujourd'hui dans l'est de la République démocratique du Congo. L'ONU serait quant à elle disposée à aider à mobiliser auprès des bailleurs de fonds les ressources considérables nécessaires aux institutions rwandaises chargées de mettre en oeuvre la réadaptation et la réinsertion des ex-combattants.

65. Au moment de planifier les activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, il faudra se rappeler que les groupes armés actifs dans l'est de la République démocratique du Congo n'ont pas signé l'Accord de Lusaka et continuent de participer à des affrontements armés. On sait relativement peu de choses de leurs

activités et de leurs intentions. La MONUC n'a quasiment eu aucune communication avec leurs chefs. Il serait donc indispensable de continuer à recueillir autant d'informations que possible sur eux au fur et à mesure de son déploiement dans l'est. Je compte sur les parties pour qu'elles aident la MONUC à recueillir ces informations.

66. Le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des groupes armés rwandais opérant sur le territoire de la République démocratique du Congo constitue certes un volet crucial du processus de paix, mais il ne doit pas faire oublier l'existence d'autres groupes armés qui opèrent eux aussi dans l'est du pays et pour qui des solutions politiques doivent être trouvées dans les meilleurs délais. Parmi ces groupes figurent les Maï-Maï, qui sont des milices congolaises à caractère ethnique, ainsi que des rebelles burundais.

Rôle des Nations Unies

67. Il est actuellement prévu que la Mission aura principalement pour rôle, pendant la phase III, de mettre sur pied des centres d'accueil temporaires où les combattants pourront remettre leurs armes, lesquelles seraient détruites sur place par la Mission. Les combattants ainsi désarmés passeraient ensuite par les premières étapes de leur démobilisation. La MONUC prévoit que beaucoup d'entre eux seront accompagnés par leur famille. Il importe donc que des mesures soient prises, en étroite coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, pour répondre aux besoins immédiats des femmes et des enfants accompagnant les combattants.

68. Comme il a été dit plus haut, la MONUC envisage de ne procéder sur le territoire de la République démocratique du Congo, qu'aux premières étapes de la démobilisation à la suite de quoi les combattants désarmés seraient transportés au Rwanda en vue de leur réadaptation et de leur réinsertion. Au cours des premières étapes de la démobilisation dans les centres d'accueil, la MONUC et les organismes humanitaires aideraient à mettre à la disposition des combattants et de leurs familles des vêtements civils, des installations sanitaires, un examen médical et des traitements médicaux si nécessaire, ainsi que des repas et un hébergement en camp pour la durée de leur séjour, qui devrait être aussi brève que possible.

69. La MONUC envisage également d'envoyer au Rwanda, le moment venu et en coopération avec le Gouvernement rwandais, des spécialistes des droits de l'homme et des spécialistes de l'information qui seraient chargés d'effectuer des visites régulières des camps de réinsertion. Pendant la phase III, la campagne d'information de la MONUC devrait consister en partie à convaincre les combattants présents dans l'est de la République démocratique du Congo que le Gouvernement rwandais est disposé à accueillir la plus grande partie d'entre eux et à leur offrir toutes les garanties d'une procédure légale.

Coordination

70. La MONUC est prête à assumer un rôle de coordination dans l'organisation du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, mais elle n'a ni les moyens ni le mandat nécessaires pour exécuter beaucoup des tâches pratiques qui sous-tendent ce processus (administration des camps, appui médical, alimentation, approvisionnement en eau et assainissement, projets de réinsertion, etc.). Elle devra compter pour cela sur les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies, sur la Banque mondiale et sur les organisations non gouvernementales; elle met actuellement sur pied à Kinshasa un mécanisme de consultation avec l'ensemble des parties prenantes. Un mécanisme similaire doit être mis en place au Siège à New York afin de renforcer le groupe de planification et de gestion présidé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

71. La Banque mondiale, en consultation avec l'ONU, les États de la région, les bailleurs de fonds et d'autres partenaires, s'efforce actuellement de mettre au point un programme multinational de démobilisation et de réinsertion dans la région des Grands Lacs. Une équipe de la Banque mondiale a eu des pourparlers avec le Gouvernement rwandais sur le sujet. Un programme-cadre de cette nature vise notamment à harmoniser sur le fond les différents projets nationaux au sein de la région ainsi que la réponse apportée aux besoins des pays concernés. La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sollicitent actuellement le concours financier et technique des bailleurs de fonds et des partenaires des Nations Unies. Un certain nombre de bailleurs de

fonds ont fait déjà des annonces de contributions et d'autres devraient le faire prochainement.

72. Afin de mieux comprendre les problèmes associés au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, le PNUD a mené, du 6 août au 13 septembre 2001, une mission d'étude et de programmation en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo. Le nombre élevé d'activités de développement et de reconstruction de l'infrastructure qui intéressent directement le processus de paix et l'importance de faire en sorte que le volet réinsertion du processus de DDRR soit correctement traité dès le début imposent à la MONUC et au PNUD de continuer à collaborer étroitement entre eux. La MONUC met actuellement sur pied une unité intégrée qui sera chargée du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion; cette unité jouera un rôle catalyseur et de coordination et se trouvera au centre d'un mécanisme consultatif rassemblant des organismes et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales.

Déploiement par étapes

73. Les Nations Unies sont déterminées à tout mettre en oeuvre pour maintenir l'élan du processus de paix, notamment à entreprendre de nouveaux déploiements de la MONUC en République démocratique du Congo. Les conditions de sécurité et les problèmes logistiques concernant le déploiement sont tels dans l'est du pays que la MONUC n'a d'autre choix que de procéder par étapes. Il faudra examiner de près l'évolution de la situation en matière de sécurité et de la conjoncture politique avant de passer à l'étape suivante. En outre, la MONUC doit faire en sorte d'être en mesure de fournir, à tout moment, un appui logistique suffisant au personnel de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain.

74. Le premier objectif de la Mission au cours de la phase III sera de mettre en place une présence à la fois civile et militaire, ainsi qu'une base de soutien de proximité dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui devrait contribuer, comme cela a été le cas dans d'autres zones où la MONUC a déjà été déployée, à rassurer la population et à favoriser une reprise progressive des activités économiques et sociales dans cette partie du pays. Par ailleurs, cette présence fournira à la MONUC l'accès et les données

nécessaires au lancement et à la poursuite du processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation ou de rapatriement et de réinsertion.

75. Il a été proposé que la base opérationnelle et logistique soit établie à Kindu, qui est situé à l'extrémité ouest d'une zone caractérisée par un grand nombre de problèmes d'ordre militaire, politique, humanitaire et en matière de sécurité et de droits de l'homme que la MONUC rencontrera probablement en phase III. Kindu servira donc, avec les bases existantes de la MONUC à Kalemie et à Goma, de pivot pour les activités réalisées dans les principales zones de l'est du pays. Le personnel des Nations Unies déployé initialement à Kindu comprendra des spécialistes du génie militaire, accompagnés d'une équipe de protection, afin de préparer les élargissements éventuels de la mission dans l'est du pays. Il serait également nécessaire de déployer progressivement du personnel civil, notamment des spécialistes des questions politiques et humanitaires, des droits de l'homme, de l'information et de la protection des enfants, ainsi que des membres de l'équipe de désarmement, de démobilisation, de réinstallation ou de rapatriement et de réinsertion de la MONUC. Outre le déploiement à Kindu, la MONUC devrait prendre des mesures en vue de renforcer sensiblement sa présence militaire (jusqu'à deux bataillons d'infanterie) et civile à Kisangani dès que la République démocratique du Congo procèdera à la démilitarisation de la ville.

76. Le site de Kindu a été retenu pour diverses raisons politiques, sécuritaires et logistiques. Afin de permettre une bonne mise en place à un coût raisonnable, il est important de restaurer la liaison ferroviaire et fluviale entre Kisangani et Kindu. Jusqu'à ce que les liaisons de transports de surface soient rétablies, le déploiement et le soutien logistique de la présence des Nations Unies à Kindu s'effectueront par voie aérienne, ce qui limite considérablement la capacité des Nations Unies à déployer une force importante et entraînera des dépenses élevées.

77. Une fois que la MONUC aura débuté ses opérations à Kindu et dans les zones environnantes, elle sera en mesure, à condition de bénéficier de la pleine coopération des parties, d'aider au désarmement et à la démobilisation des groupes armés. Ces activités reposant sur la bonne volonté des parties, elles ne pourront commencer qu'une fois que les parties auront

créé un climat politique et des conditions de sécurité propices et qu'il aura été établi que les groupes armés sont prêts à procéder à leur désarmement et à leur démobilisation. Je ferai, le moment venu, les recommandations voulues au Conseil de sécurité et fournirai, notamment, une estimation des ressources supplémentaires nécessaires.

Plan d'opérations

78. Dans l'entretemps, la mise en oeuvre de la proposition de déploiement à Kindu nécessitera la mise en place progressive d'un poste de commandement avancé ainsi que d'unités d'infanterie et de génie, regroupant au départ 400 hommes au maximum tous grades confondus. Ce groupe de départ, dont certains éléments seront transférés à partir de postes préexistants de la MONUC, sera basé à l'aéroport de Kindu et aura pour responsabilité particulière de mettre sur pied les infrastructures nécessaires aux déploiements ultérieurs. S'il est autorisé, ce déploiement initial sera achevé d'ici au début de 2002. Les effectifs militaires de la MONUC devraient alors s'élever au total à environ 3 800 officiers, sous-officiers et soldats.

79. Aux premiers stades de la phase III, la composante militaire sera chargée :

- a) De préparer les autres déploiements prévus;
- b) De renforcer la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies;
- c) D'enquêter sur les accusations de violations de cessez-le-feu, y compris celles qui auraient été perpétrées par des groupes armés;
- d) De collecter et d'analyser des données, notamment en ce qui concerne les emplacements, les effectifs, les déplacements, les activités et les motivations des membres des groupes armés et des personnes à leur charge;
- e) D'établir et d'entretenir des relations avec les autorités locales, notamment les chefs traditionnels et, à terme, les dirigeants des groupes armés et les personnes à leur charge;
- f) De promouvoir et de faciliter un désarmement et une démobilisation rapides;
- g) D'organiser des activités visant à instaurer un climat de confiance.

80. Une évaluation des risques a été conduite en tenant compte des différentes menaces envisageables : intervention de groupes armés et de forces terrestres régulières venus de l'étranger, opérations des groupes armés congolais, prises d'otages, mines terrestres, risques liés au terrain ou aux conditions climatiques et risques sanitaires. Pour que les forces militaires qui doivent être déployées à Kindu puissent faire face à cette situation, il est envisagé de passer progressivement des 400 militaires déployés au départ à une force d'intervention de 1 100 à 1 200 hommes, comprenant une unité d'état-major, un bataillon d'infanterie et une escadre aérienne, ainsi qu'une unité de soutien avancé de 800 militaires de tous grades. L'escadre aérienne doit comporter un nombre suffisant d'appareils, notamment d'hélicoptères de combat, pour transporter une compagnie d'infanterie de 120 hommes et son matériel en une seule fois. Le bataillon d'infanterie doit comprendre quatre compagnies de fusiliers, des sections de mortiers et sections antichar et des unités opérationnelles, notamment des unités d'état-major et de transmissions. Il doit également disposer de personnel pour les transports, les soins médicaux, l'entretien et la restauration. À terme, il devrait donc y avoir 2 000 hommes au total à Kindu.

81. Il faut également déployer à Kindu une unité de garde et plusieurs unités spécialisées, notamment dans les domaines suivants : génie, entretien des voies ferrées, services fluviaux et services de ferry, transport, production d'eau et transmissions. Des équipes d'observateurs militaires supplémentaires, au total 48 hommes (12 équipes de quatre hommes) seront également basées à Kindu. Sous réserve de l'autorisation du Conseil de sécurité et d'une réponse positive des pays qui fournissent des contingents, ce déploiement progressif devrait être mené à bonne fin dans le courant de l'année 2002.

82. Opérant dans les zones où sont stationnées les forces des Nations Unies, à Kindu, Kalemie et Goma, le personnel civil de la MONUC doit travailler auprès de la population et des autorités locales pour améliorer l'accès à l'aide humanitaire; appeler l'attention sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme dans un effort pour dissiper le climat d'impunité qui sévit à l'est; réunir des données sur les groupes armés et leurs partisans et prendre des premiers contacts avec eux; informer la population locale, à travers des émissions radiodiffusées, de la nature, des activités et des intentions de la MONUC; et mieux planifier et préparer

le désarmement et la démobilisation des groupes armés, notamment des enfants soldats.

83. Il est crucial que les différentes parties instaurent un environnement propice au déploiement de la MONUC. À cet égard, je souligne de nouveau qu'il est de la responsabilité des parties d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et sa liberté de mouvement. Si ces conditions ne sont pas remplies, la MONUC ne peut s'acquitter de sa tâche. La Mission a déjà reçu des assurances du RCD en ce qui concerne son déploiement à Kindu mais il importe que le RCD et les autres parties donnent de nouvelles garanties à la MONUC à mesure qu'elle étend sa présence dans les zones sous leur contrôle.

Police civile

84. Conformément à la résolution 1341 (2001) du Conseil de sécurité, des dispositions sont prises pour déployer un petit contingent d'au plus 15 hommes de la police civile au quartier général de la MONUC. Pendant cette première phase, la tâche de la composante police civile est de développer des relations avec les organes de sécurité et de police du Gouvernement de la République démocratique du Congo et d'élaborer des recommandations en vue de son expansion ultérieure. La police civile des Nations Unies examinera également le rôle qu'elle pourrait éventuellement jouer à Kisangani.

85. Pour préparer le déploiement de la composante, les experts de la police civile ont conduit au mois d'août dernier une visite de terrain en République démocratique du Congo, au cours de laquelle ils ont rencontré des hauts responsables du Gouvernement et de la police. Le Gouvernement a déclaré qu'il accueillait avec satisfaction l'idée d'un déploiement de la police civile, qui pourrait contribuer, par ses conseils, à rétablir l'ordre public dans le pays.

Information

86. La composante information de la MONUC est renforcée en vue de l'installation d'une chaîne de radio de l'Organisation des Nations Unies qui puisse diffuser dans le pays tout entier. Le Département des opérations de maintien de la paix a récemment conclu à cette fin un mémorandum d'accord avec la Fondation Hirondelle, une organisation non gouvernementale suisse. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le RCD/Goma ont tous deux

décidé de soutenir cette initiative. Des émetteurs en modulation de fréquence et des studios de radio doivent être installés à Kinshasa, Kisangani, Mbandaka, Kananga, Kalemie et Goma. Un émetteur à ondes courtes sera également installé à Kinshasa. Les programmes seront transmis par satellite aux stations régionales, qui en assureront la radiodiffusion à l'échelon local. Le premier émetteur à Kinshasa doit être opérationnel à la fin 2001 et le réseau devrait être mis en place dans son intégralité à la fin de mai 2002.

87. La chaîne de radio donnera des renseignements précis, fiables et impartiaux sur tous les aspects du processus de paix, notamment les développements militaires et politiques, le dialogue intercongolais et les nombreux programmes d'assistance humanitaire mis en oeuvre dans le pays. Peu à peu, grâce à cette source d'information, le peuple de la République démocratique du Congo devrait mieux comprendre le processus de paix, qu'il soutiendra dès lors davantage, ce qui facilitera les activités de la Mission.

IX. Aspects financiers

88. Dans sa résolution 55/275 du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a ouvert pour le financement de la MONUC un crédit initial de 200 millions de dollars portant sur la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2001, en attendant que je soumette mon projet de budget pour la Mission concernant l'ensemble de la période financière de 12 mois qui va jusqu'au 30 juin 2002.

89. Ce projet de budget est en préparation et il tiendra pleinement compte des besoins supplémentaires importants qui découlent du plan d'opérations exposé dans le présent rapport, au cas où le Conseil de sécurité autoriserait la MONUC à amorcer la phase III de son déploiement dans la République démocratique du Congo. Je demanderai à l'Assemblée générale de statuer sur le budget lors de sa cinquante-sixième session.

90. Depuis sa création en octobre 1999, le Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires d'un montant total de 1,1 million de dollars et les dépenses autorisées à ce jour s'élèvent à 0,4 million de dollars.

91. Au 30 septembre 2001, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la

MONUC s'élevaient à 246,9 millions de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix et non acquittées à cette date s'élevait à 3 291 900 000 dollars.

X. Observations

92. Malgré les difficultés rencontrées, la situation globale en République démocratique du Congo reste bonne. Le cessez-le-feu est maintenu depuis le mois de janvier le long de la ligne d'affrontement. Le désengagement des forces et leur redéploiement sur de nouvelles positions défensives sont pratiquement achevés et certaines forces étrangères ont été retirées du pays.

93. Toutefois, les combats dangereux qui éclatent sans cesse dans l'est du pays sont très préoccupants. Lors de la visite que j'ai effectuée dans la région au mois de septembre, j'ai demandé instamment aux Présidents Kabila et Kagame d'user de toute leur influence pour faire cesser ces combats. Bien qu'ils soient en grande partie imputables à des groupes armés, j'ai la ferme conviction que les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ont la capacité et le devoir de faire beaucoup plus pour les arrêter. Il faudrait sans délai mettre fin à l'octroi de toute assistance militaire et logistique à ces groupes armés. Les propositions que j'ai exposées plus haut ne peuvent être appliquées que si les parties continuent de manifester leur attachement au processus de paix, et collaborent avec la MONUC pour instaurer un climat favorable à la cessation complète des hostilités.

94. En même temps, je me félicite du retrait des troupes namibiennes et d'une bonne partie des troupes ougandaises du territoire de la République démocratique du Congo. La Namibie est le premier signataire de l'Accord de Lusaka à avoir retiré ses forces conformément aux dispositions de cet instrument. J'encourage l'Ouganda à achever le processus de rapatriement de ses forces qui sont encore présentes dans ce pays. J'engage aussi vivement le Gouvernement rwandais et les autres gouvernements intéressés à accélérer les préparatifs en vue de retirer leurs troupes, conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité.

95. Le Gouvernement rwandais a déclaré qu'il était disposé à réinsérer les ex-combattants rwandais dans la

société. Cela contribuerait pour beaucoup à cicatriser les profondes blessures que le génocide a causées il y a sept ans. L'Organisation des Nations Unies prêtera volontiers son concours à ces fins.

96. Je rends hommage au Médiateur neutre du Dialogue intercongolais et aux membres de son équipe pour les résultats remarquables de la réunion préparatoire qui a eu lieu à Gaborone du 20 au 24 août. J'espère sincèrement que l'ouverture officielle du dialogue, à Addis-Abeba, permettra aux parties congolaises, y compris les partis politiques et les représentants de la société civile, d'aborder les questions clefs auxquelles elles devront répondre dans l'optique du rétablissement de la paix : la réconciliation nationale, le mode de gouvernement adapté à leur pays, les relations avec leurs voisins à l'est et au sud, et les rapports entre les différentes communautés au sein de la République démocratique du Congo elle-même. J'ai bon espoir que les parties intéressées veilleront à ce que les femmes congolaises soient dûment représentées dans le dialogue.

97. Toutefois, les tâches les plus importantes n'ont pas encore été accomplies. Les parties congolaises doivent montrer qu'elles sont toujours attachées au dialogue et coopérer pleinement avec le Médiateur et son équipe. Parallèlement, le soutien et l'assistance de la communauté internationale resteront indispensables.

98. En conséquence et afin de maintenir la dynamique du processus de paix, je recommande au Conseil de sécurité d'autoriser la MONUC à amorcer la phase III de son déploiement dans la République démocratique du Congo conformément au plan d'opérations exposé aux paragraphes 59 à 87 ci-dessus. Le déploiement initial des soldats de la MONUC à Kindu restera néanmoins dans la limite des effectifs autorisés par la résolution 1291 (2000), à savoir 5 537 militaires. Des préparatifs sont en cours pour le recrutement et le déploiement d'un nombre approprié d'agents civils de l'Organisation des Nations Unies pour accompagner le déploiement du personnel militaire, notamment des spécialistes des questions politiques et des questions relatives aux droits de l'homme, à l'aide humanitaire, à la protection de l'enfance, à l'information, au désarmement, à la démobilisation, à la réinstallation ou au rapatriement et à la réinsertion, et au soutien logistique.

99. En formulant ces recommandations, je suis pleinement conscient des risques qui, sur le plan

politique et du point de vue de la sécurité, sont associés à ces prochaines dispositions nécessaires pour faire avancer le processus de paix de façon décisive, et des coûts élevés qu'elles entraîneront sur le plan financier. Toutefois, je suis sincèrement convaincu que la communauté internationale acceptera de prendre les dispositions en question, en dépit des risques et des coûts susmentionnés, dans l'espoir que les parties aux conflits, tant dans la République démocratique du Congo qu'au sein de la région, assumeront pleinement les responsabilités morales et politiques qui leur incombent de mettre un terme aux souffrances de la population, lesquelles durent depuis trop longtemps. En particulier, les parties à l'Accord de Lusaka doivent engager un dialogue sincère et constructif. Leur comportement sera manifestement un facteur dans le rythme du déploiement ultérieur organisé par l'ONU et dans la contribution qu'elle peut apporter. À ce propos, je compte également sur l'appui continu des États Membres intéressés pour aider et encourager les parties à poursuivre le processus de paix avec détermination et, le cas échéant, les aiguillonner.

100. La nécessité de faire avancer le processus de paix et de mettre fin aux combats est d'autant plus pressante que de graves violations des droits de l'homme continuent de se produire et que la situation humanitaire de millions de Congolais et des populations de l'ensemble de la région reste très souvent extrêmement défavorable. J'engage les gouvernements de la région à envisager des mesures nouvelles et audacieuses qui tendraient à promouvoir les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la réconciliation nationale, la démocratie, ainsi que le redressement économique et social.

101. Une aide concrète et des fonds importants seront également requis pour les opérations liées à l'instauration de la paix au sein de la République démocratique du Congo, et notamment pour la remise en état des voies essentielles de transport de surface évoquées dans le présent rapport. Je note que certains donateurs importants ont déjà commencé à manifester leur intérêt pour l'évaluation et le financement de ces projets qui, collectivement, permettraient à terme de rétablir une connexion entre les régions situées au coeur de la République démocratique du Congo et les océans Atlantique et Indien et, plus généralement, avec le reste du monde. La démilitarisation de Kisangani reste un objectif prioritaire pour la communauté internationale et sa réalisation contribuerait aussi

grandement à la revitalisation de la société et de l'économie congolaises.

102. Pour faire face aux tâches ardues et complexes qui les attendent, les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devront renforcer leur coordination et s'épauler mutuellement en apportant une aide concrète. J'ai l'intention d'affermir la coopération qui existe actuellement entre ces entités en vue d'assurer une division précise des tâches dans la région des Grands Lacs. Le désarmement, la démobilisation, la réinstallation ou le rapatriement et la réinsertion et la remise en état des infrastructures sont indissociablement liés au processus de paix et, partant, posent de nouveaux défis à la communauté internationale en matière de coordination.

103. Compte tenu de la situation complexe qui règne dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, où les groupes armés burundais font partie de l'échiquier militaire et politique, et des liens manifestes qui existent entre certains aspects du processus de Lusaka et les événements observés au Burundi, je pense que le moment est venu pour les parties intéressées d'étudier des modalités qui permettraient d'associer plus étroitement le Burundi au processus de paix en République démocratique du Congo.

104. Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon ancien Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Kamel Morjane, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la tête de la MONUC, et à lui adresser tous mes vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Je remercie également le commandant de la Force, le général Mountaga Diallo, et exprime à mon nouveau Représentant spécial, Namanga Ngongi, mon entière confiance alors qu'il s'attèle à ses tâches importantes. Mes remerciements vont également à tous les membres de la MONUC, hommes et femmes, militaires et civils, pour la contribution qu'ils continuent d'apporter au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo.

Annexe

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo :
effectifs actuels et pays qui fournissent des contingents**

(Au 15 octobre 2001)

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	Total
Afrique du Sud	1	8	88	97
Algérie	13	–	–	13
Bangladesh	11	8	–	19
Belgique	–	5	–	5
Bénin	17	3	–	20
Bolivie	–	1	–	1
Burkina Faso	11	–	–	11
Cameroun	–	1	–	1
Canada	1	5	–	6
Chine	10	–	–	10
Danemark	1	1	–	2
Égypte	25	1	–	26
Fédération de Russie	18	–	–	18
France	1	2	3	6
Ghana	10	–	–	10
Inde	25	3	–	28
Indonésie	4	3	–	7
Irlande	2	–	–	2
Italie	–	3	–	3
Jordanie	22	6	–	28
Kenya	16	10	–	26
Malaisie	7	11	–	18
Malawi	16	–	–	16
Mali	1	–	–	1
Maroc	–	4	614	618
Mozambique	2	–	–	2
Népal	13	1	–	14
Niger	12	1	–	13
Nigéria	21	1	–	22
Pakistan	17	16	–	33
Paraguay	11	–	–	11
Pérou	3	–	–	3
Pologne	3	–	–	3

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	Total
République tchèque	4	1	–	5
République-Unie de Tanzanie	4	–	–	4
Roumanie	21	–	–	21
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	4	–	4
Sénégal	9	16	539	564
Suède	2	–	–	2
Suisse	–	1	–	1
Tunisie	19	4	219	242
Ukraine	9	1	–	10
Uruguay	26	18	405	449
Zambie	9	4	–	13
Total	397	143	1 868	2 408

